

Ce que pensent et réalisent
dans le monde

30 millions
de femmes catholiques

Discours prononcés le 5 avril 1937
au Palais des Académies à Bruxelles

SEANCE PUBLIQUE

tenue au Palais des Académies à Bruxelles

à l'initiative du COMITE BELGE chargé de la préparation des

JOURNEES D'ETUDES DE L'UNION INTERNATIONALE DES LIGUES FEMININES CATHOLIQUES.

Liste des Oratrices

Madame STEENBERGHE-ENGERINGH, présidente de l'Union
Internationale des Ligues Féminines Catholiques.

Membres du Bureau de l'U. I. :

Miss Mary G. HAWKS, ancienne présidente du « National Council
of Catholic Women » des Etats-Unis d'Amérique.

Mlle le Dr. RIMOLDI, présidente de l'Union des femmes catholiques
italiennes.

Mme UITKE de RAMSING, Présidente de la Ligue féminine catho-
lique du Danemark.

Mlle du ROSTU, secrétaire générale de la Ligue féminine française
d'Action catholique.

Mlle Maria BAERS, membre du sénat, secrétaire générale des Œu-
vres sociales féminines chrétiennes de Belgique.

Mlle Chr. de HEMPTINNE, présidente générale de l'Association
catholique de la Jeunesse féminine belge, présidente de la Section
des Jeunes de l'U. I. des L. F. C.

Membres du Conseil de l'U. I. des Jeunes :

Miss J. BRIDGES, vice-présidente de la section des Jeunes de l'U.I.L.
F. C. (Angleterre).

Mlle del VALLE, directrice de l'Institut de Culture féminine du Me-
xique.

Autres déléguées.

Mrs GIVEN-WILSON de la « Catholic Women's League » d'An-
gleterre.

Mlle de SOLTAN de l'organisation des femmes catholiques de Po-
logne.

Mme Jean BOY-LE ROY, Dr en droit, collaboratrice de l'Union
féminine civique et sociale de France.

Comité belge d'organisation

Comité d'Honneur :

Mesdames van ZEELAND, PIERLOT, DE SCHRIJVER, VAN ISACKER, RUBBENS, Mme la Baronne HOLVOET, Mesdames VERWILGHEN, van den CORPUT, BAELS, Mme la Baronne HOUTART.

Comité Exécutif :

Mlles BAERS, membre du Sénat et Chr. de HEMPTINNE, présidente de l'A.C.J.B.F. et de la Section Internationale de Jeunesse, membres du Bureau de l'U.I. des L.F.C.

Mme de CONINCK et MEEUS, déléguées de la Fédération des Femmes Catholiques.

Mme de LALIEUX de la ROCQ et Mlle CARDYN, déléguées du Comité National des Cercles de fermières et ménagères rurales.

Mlles de LALIEUX de la ROCQ et H. DE COSTER, déléguées de la Fédération Nationale des Ligues Ouvrières Féminines Chrétiennes et des « Kristelijke Arbeidersvrouwengilden ».

Mlles A. M. DE VUYST et P. VAN DE VYVERE, du secrétariat général des Œuvres Sociales Féminines Chrétiennes.

Le texte des leçons des Journées d'Études sera publié intégralement avec et sans le compte-rendu des discussions.

On pourra se procurer l'un ou l'autre volume en s'adressant au Bureau central de l'U. I. des L. F. C., Lange Nieuwstraat, 63 A, Utrecht (Pays-Bas) — au Secrétariat de la Section des Jeunes, 12, Quai des Dominicains, Gand, ou bien aux organisations affiliées, ou encore en librairie.

La présente brochure peut être obtenue aux mêmes adresses et notamment au secrétariat du Comité belge des Journées d'Études Internationales, rue de la Poste, 111, Bruxelles.

L'UNION INTERNATIONALE DES LIGUES FEMININES CATHOLIQUES tint à Bruxelles, du 30 mars au 6 avril 1937, des journées internationales d'études.

Ce fut une brillante manifestation de vie internationale, du plus haut intérêt pour la vie catholique en général et l'action des femmes catholiques en particulier.

Un comité national, composé des déléguées des organisations affiliées à l'Union Internationale, fut chargé d'organiser ces assises internationales.

Une assemblée publique, tenue au Palais des Académies, fut l'occasion de faire connaître à tous ceux qu'intéressent les questions féminines cette vaste Union internationale qui tient une place de premier plan parmi les groupements internationaux de toutes tendances.

Sa Majesté la Reine Elisabeth marquant ainsi tout l'intérêt que la Reine porte au mouvement féminin catholique, daigna s'y faire représenter par Madame la Baronne E. Carton de Wiart.

Son Excellence Monseigneur Micara, Nonce Apostolique, accepta de présider cette importante réunion.

Après que l'éminente présidente de l'U.I.L.F.C., Mme Steenberghe-Engeringh eut retracé brièvement l'organisation et l'activité de l'Union, des oratrices, appartenant à dix nations différentes, commentèrent des documents publiés par l'Union Internationale sur quelques grandes questions actuelles ou mirent en relief l'action des femmes catholiques de certains pays.

L'idéal de la jeunesse catholique y fut présenté, en termes enthousiastes, par les déléguées de la section de Jeunesse de l'Union internationale.

Monseigneur Micara, y fit entendre les encouragements de S. S. le Pape.

L'ensemble des discours marqua l'universalité de l'Union quant à l'étendue de son rayonnement — on s'en rendit compte —, ses affiliées se recrutent dans toutes les parties du monde — et quant à ses préoccupations — aucun des problèmes qui se posent pour la femme ne lui est étranger.

Un auditoire d'élite — de 500 personnes environ — suivit avec une attention soutenue ces discours. En plus des participants aux Journées d'Études il comprenait un grand nombre de femmes belges s'intéressant à la question féminine. La grande salle du Palais des Académies n'avait peut-être jamais vu une si imposante assemblée féminine.

Déférant au désir général le Comité organisateur belge a l'honneur de présenter au public les discours prononcés à cette Assemblée.

Puisse cette publication faire mieux connaître ce que peuvent réaliser dans le monde les 30 millions de femmes et de jeunes filles que groupe l'U.I.L.F.C.

INTRODUCTION

Ma lemoiselle BAERS.

Madame,
Excellences,
Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Les journaux belges annonçaient, ces jours derniers, que les journées d'étude de l'Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques seraient une brillante manifestation de vie internationale.

Elles l'ont été, dans toute la force du terme : elles ont fait la preuve de l'action mondiale de notre Union Internationale.

Elles ont fait la preuve des larges vues d'ensemble qui caractérisent son programme : il embrasse, en effet, toutes les questions qui touchent à la femme, à sa place, disons mieux, à sa mission dans le monde contemporain.

La réunion publique de ce soir, due à l'initiative du Comité organisateur belge, nous en avons l'assurance, sera digne de ces assises internationales.

Nous sommes heureuses et profondément reconnaissantes parce que nous pouvons y saluer Mme la Baronne Carton de Wiart, représentant Celle qui pour nous, femmes belges, est le modèle des femmes de devoir, de dévouement, au courant de toutes les questions contemporaines, notre chère et vénérée Reine Elisabeth ; nous la prions de bien vouloir transmettre à Sa Majesté l'hommage du Comité organisateur.

Nous avons l'honneur de voir cette réunion présidée par le représentant de Sa Sainteté le Pape, S. E. Mgr. Micara, qui a déjà voulu prendre contact avec les déléguées de notre Union Internationale et qui nous donne aujourd'hui, comme dans tant d'occasions, un témoignage de sa haute bienveillance ; nous sommes fières qu'un représentant de l'église catholique d'Angleterre, S. E. Mgr. Meyers, daigne être au milieu de nous ce soir après le magnifique sermon qu'il vient de prononcer au salut de clôture de notre congrès.

Je suis heureuse de ce que cette élite de nos compatriotes réunie ici aura le plaisir d'entendre nos compagnes de travail et d'apostolat de différentes nations exposer certains aspects de l'activité de notre Union internationale.

Mais je suis surtout honorée de pouvoir saluer ici celle à qui notre Union doit, depuis 15 ans, de voir son activité s'étendre de plus en plus aux cinq contrées du monde, son action reconnue et respectée

dans les milieux catholiques, comme dans les milieux internationaux officiels de Genève, notre chère présidente Mme Steenberghe-Engerling. A son nom je tiens à joindre celui de cet éminent professeur de l'Université de Nimègue, qui est l'aumônier-conseil de l'Union Internationale : Mgr. Hoogveld.

Nous sommes heureuses de saluer ici la présence des déléguées de 22 pays représentés à nos journées internationales et tous ceux et celles qui, par leur présence à cette assemblée, témoignent de l'intérêt qu'ils portent aux questions féminines, quand même ils n'auraient ni les mêmes opinions philosophiques, ni les mêmes convictions religieuses que nous. Je ne crois pas me tromper en affirmant que nous sommes tous unis dans un grand désir : celui d'assurer à la femme, dans le monde contemporain, le respect que requiert sa personnalité féminine, et que nous voulons travailler tous pour que la femme, pour le plus grand bien de l'humanité, puisse remplir toujours mieux dans le monde la mission qui lui est dévolue. Cette tâche notre Union Internationale l'envisage du point de vue des femmes catholiques. C'est à rappeler et à préciser les bases doctrinales de notre féminisme chrétien et catholique que notre Union Internationale consacra ses journées d'études.

A la recherche des notions fondamentales de ce féminisme nous nous sommes arrêtées aux trois points suivantes :

La femme est une personne, être humain, intelligent et libre qui a une destinée personnelle essentiellement égale à celle de l'homme ; l'homme et la femme présentent dans leur nature, des différences qui les disposent à remplir, dans toute l'activité humaine, un rôle complémentaire l'un de l'autre, rôle qui se marque surtout dans la société familiale.

La femme est un être social : qui ne peut se désintéresser de la recherche du bien commun de l'humanité, et celui-ci ne se conçoit pas sans qu'aussi le bien de la femme soit réalisé. Dans la recherche de ce bien elle doit tenir compte du service que l'humanité attend d'elle selon les indications de sa nature dans tous les domaines de l'activité humaine.

La femme est une créature de Dieu, destinée à Sa gloire et, par une bonté toute gratuite de son Auteur admise, par le baptême à une participation à sa vie divine. Toute son activité humaine doit être orientée vers sa fin suprême.

Nous avons vu combien dans les siècles passés, et encore de nos jours, l'Eglise Catholique a fait valoir et a défendu cette valeur humaine et surnaturelle de la personnalité féminine et comment l'Eglise compte sur la collaboration de la femme pour l'extension du règne du Christ dans le monde.

L'organisation et l'activité de l'U. I. des L. F. C.

Madame STEENBERGHE-ENGERINGH,
Présidente générale.

Lorsque vers 1910 les femmes catholiques eurent fondé dans beaucoup de pays des Ligues féminines catholiques, la nécessité de s'unir pour former un bloc catholique international de défense religieuse et sociale se fit sentir. Et c'est ici, à Bruxelles même, que furent jetées les premières bases de notre Union des Ligues Féminines Catholiques.

Ces bases sont demeurées les mêmes, malgré les changements apportés successivement aux statuts, l'Union s'est maintenue :

Sur un terrain nettement catholique, sous la direction immédiate de l'autorité religieuse, — sur un terrain pratique, action sociale sous toutes ses formes, — sur un terrain international, c'est à dire que les mêmes questions sont étudiées par toutes les affiliées et en vue d'une action commune, — enfin, sur un terrain indépendant de tout parti politique.

Afin de permettre aux Ligues et Associations catholiques de jeunes de se joindre à leurs aînées pour consolider leur action internationale, le Conseil International de 1925 institua, au sein de l'Union, une Section des Jeunes, qui sous la direction de son propre Conseil, élu par les jeunes elles-mêmes, groupe actuellement 27 ligues de jeunes de 19 pays différents.

L'U. I. L. F. C. compte 10 Commissions d'étude, chacune d'elles ayant sa propre Présidente et sa Secrétaire :

5 de ces Commissions s'occupent des problèmes regardant toutes les femmes catholiques : ce sont les Commissions : Religion — Moralité et Hygiène — Famille — Education — Vie Civile.

3 autres Commissions étudient les questions qui se posent pour la femme, dans les différents milieux de la société contemporaine : milieux intellectuels, ouvriers, agricoles ; enfin, les deux autres Commissions étudient les questions connexes à la Société des Nations.

Le Bureau de l'Union se compose, sous l'égide du Cardinal Protecteur, Son Eminence le Cardinal Dolci, de la Présidente et de l'Aumônier-Conseil nommés par le St. Père et de 15 à 21 membres, élus en partie par le Conseil International, qui se réunit tous les 4 ans à Rome, en partie cooptés. Actuellement l'Union a ses affiliées dans

33 pays des cinq parties du monde. Outre ces organisations nationales, l'Union groupe encore les associations internationales suivantes : l'Association Catholique Internationale des Œuvres de Protection de la jeune fille, les Catholic Alumnae d'Amérique, l'Association Internationale des Dames de Charité de St. Vincent de Paul et l'Association Catholique Internationale des Infirmières.

Représentée régulièrement aux Congrès internationaux catholiques et à divers organes de la Société des Nations et du Bureau International du Travail, notre Union s'est fait entendre à plusieurs reprises à Genève, avec les autres organisations féminines internationales.

C'est ainsi que la Présidente fut appelée à prononcer un discours à la Conférence pour la limitation et la réduction des armements, et ce fut même la seule voix catholique qui se fit entendre ce jour-là, rappelant aux délégués des états représentés : « que si Dieu ne bâtit la maison c'est en vain que les ouvriers travaillent. »

L'Union se prononça aussi en maintes occasions sur diverses questions d'intérêt général. Je cite les memorandum publiés par elle : sur la nationalité de la femme mariée, le statut légal de la femme — en faveur de la paix — sur le travail de la femme — le chômage de la jeunesse — la rapatriement des prostituées, etc. Elle adhéra au memorandum de l'Union Catholique d'Etudes Internationales contre le travail des femmes dans les mines.

Ce qui fait la grande force de notre Union c'est qu'elle est illuminée par deux flambeaux : la concorde et la liberté — la concorde dans la volonté du bien et dans l'acceptation des directives de l'Eglise exprimées dans les Actes et Documents Pontificaux — la liberté parce que nous laissons la voie libre à toute opinion droite et juste.

Ce n'est pas sans raison que nous appelons notre organisation une **union**, c'est parce que nous voulons que sur cette arène où l'humanité se débat contre la souffrance et les maux sociaux, sur le monde entier, descende l'ardeur de notre amour pour Dieu et pour le prochain. **Union** c'est-à-dire **unité** dans l'amour, dans la Foi, dans les principes que nous défendons, **unité** dans l'idéal que se proposent les trente millions d'adhérentes de toutes nationalités, qui constituent l'Union. Rendre le Christ au monde, et le monde au Christ.

Le Statut de la femme et l'action des femmes catholiques aux Etats-Unis

Miss M. G. HAWKS.

C'est avec une émotion profonde que je salue, de la part du Conseil National des Femmes Catholiques des Etats-Unis d'Amérique, cet auditoire distingué de la Belgique, et que je vous apporte un petit aperçu sur notre travail national et notre collaboration aux travaux de l'Union Internationale des Ligues Catholiques Féminines.

Fondé tout de suite après la guerre en 1919, à l'appel de notre Episcopat, pour unir et servir les groupements féminins catholiques, le Conseil a élaboré un programme d'éducation et d'action. D'une importance primordiale fut l'établissement et le maintien d'une école de service social — la « National Catholic School of Social Service » — où les jeunes femmes pouvaient suivre les cours modernes et scientifiques basés sur la doctrine du Christ.

Par le moyen de cette école, nos femmes catholiques ont rendu un réel service non seulement national, mais international, puisqu'elle compte parmi ses anciennes élèves trois Belges, quatre Françaises, deux Polonaises, deux Allemandes, trois Australiennes, trois Canadiennes, deux Chinoises, deux Mexicaines et un bon nombre de jeunes filles des Iles Philippines.

Une autre initiative intéressante est la création d'un cours sur l'éducation en vue de la paix, et la distinction entre la philosophie pacifiste et la philosophie chrétienne pacifique ; un autre cours sur l'éducation familiale ; un cours de formation pour les écoles paroissiales dirigées par les Associations de Parents et Institutrices (Parent-Teacher Associations) ; un cours spécial de religion pour les élèves des Ecoles publiques pendant les vacances.

Les femmes catholiques, conscientes de leurs devoirs et de leurs responsabilités civiques et morales, ont appuyé la législation sociale : une loi en faveur des émigrés ; une loi de protection des ouvrières industrielles ; elles ont combattu un projet de loi sur la stérilisation, au nom de la dignité humaine, de l'intégrité et de la sainteté du mariage.

Depuis 1924, elles ont réagi contre le programme du parti féministe tendant à faire changer la Constitution des Etats-Unis, dans le but d'accorder aux femmes des droits identiques à ceux des hommes.

Le Conseil National des Femmes Catholiques des Etats-Unis a marqué son accord de tout cœur avec le « Statut de la Femme » présenté à la Société des Nations en 1935 par le Bureau de l'Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques. C'est ce statut inspiré par les principes universels et éternels de la foi catholique que j'ai l'honneur de présenter ici :

« Le Bureau de l'Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques estime que la législation qui veut contribuer à assurer à la femme la place qui lui revient dans le monde s'inspirerait utilement des considérations suivantes :

La femme est une personne humaine créée en vue d'une fin personnelle, qu'elle a le droit et le devoir de poursuivre librement.

Les différences d'ordre physiologique et psychologique entre l'homme et la femme n'entraînent aucune infériorité de l'un à l'égard de l'autre, mais des différences d'aptitudes ordonnées à des fonctions différentes et d'égale valeur.

Le bonheur de l'homme et de la femme, autant que le bonheur de l'humanité exigent de chacun d'eux le souci du bien commun et le service correspondant aux aptitudes que leur a départies le Créateur.

Ce service ne sera réel et complet que si l'homme et la femme assurent chacun à la société, dans tous les domaines qui le requièrent, l'apport humain conforme aux différences spécifiques de leur nature.

Pour ce qui est du domaine de la famille, base de la société, le bien de la société, le bien de l'homme et de la femme engagée dans le mariage, le bien des enfants,

1) exigent l'unité, la stabilité et l'indissolubilité de l'union conjugale ;

2) demandent la collaboration des deux époux dans la direction de la société familiale et dans l'œuvre de l'éducation des enfants ;

3) demandent l'action complémentaire de l'homme et de la femme dans la société civile.

En conséquence la législation devrait notamment :

1) assurer à la femme :

une liberté conforme à sa nature et à sa dignité ;

le libre choix de son état de vie et, si elle opte pour le mariage, le libre choix ou l'acceptation libre de son conjoint ;

le respect du droit qu'elle a de pourvoir à sa subsistance par un travail suffisamment rémunérateur ;

2) reconnaître en fait le principe de l'égalité de la morale pour les deux sexes ;

3) prévoir des dispositions telles que la femme ne soit jamais privée de nationalité ; que, en cas de mariage, sa nationalité ne soit pas affectée sans son libre consentement et que, pour les futurs conjoints de nationalités différentes, la possibilité soit prévue pour chacun d'eux d'adopter la nationalité de l'autre, étant donné qu'il est normal que la famille ait une nationalité commune et que celle-ci soit déterminée par la commodité de la collectivité familiale ;

4) prendre la notion de « collaboration » plutôt que celle de « subordination » comme norme des dispositions légales qui règlent les droits et les devoirs respectifs des époux ; prévoir toutefois la délégation de l'autorité au mari et au père pour le cas où le désaccord des deux époux compromet gravement la vie de la société familiale, mais rendre toujours possible un recours de la femme ;

5) organiser le régime des biens de telle sorte que la gestion du bien familial soit assurée par la collaboration des deux époux ;

6) reconnaître à l'homme et à la femme des droits égaux en matière de tutelle et de succession ;

7) intervenir, dans la mesure du nécessaire et des possibilités pour créer des conditions de vie économique telles que le travail du père suffise à fournir les ressources nécessaires à la famille et contribuer ainsi à la suppression d'une inégalité trop fréquente dans la répartition des charges dans des familles de salariés, où la mère doit actuellement fournir le double effort du travail professionnel et du travail ménager.

8° Assurer les droits politiques aux femmes et notamment le droit de vote, en évitant toute exclusion arbitraire des femmes et en tenant compte des circonstances de lieux et de temps.

L'action des femmes catholiques au Mexique et en Amérique du Sud

Mlle S. del VALLE.

La Comtesse de la Taille, n'ayant pas pu assister à ce Congrès à cause d'une indisposition imprévue, j'ai été chargée de la remplacer et de vous adresser ces quelques paroles au nom des femmes de l'Amérique latine de langue espagnole. Malgré la certitude de mon impuissance j'ai été heureuse d'accepter cet honneur, cette belle tâche, car il eut été décevant de ne pas faire entendre, dans cette importante réunion, ne fut-ce que faiblement, la voix des femmes de l'Amérique de langue espagnole, elles qui sont si fières d'appartenir à l'Union Internationale des Ligues Catholique Féminines et qui depuis des années travaillent généreusement dans ce grand mouvement d'Action Catholique suivant les beaux exemples de leurs sœurs d'Europe.

Les femmes de l'Amérique latine peuvent faire remonter l'origine des revendications féminines au XVII^e siècle. Ce fut une religieuse, Sor Juana Ines de la Cruz qui du fond du cloître composa de remarquables écrits littéraires et sociaux. La poésie la réclame comme une de ses muses et ce fut elle, qui, en des vers inspirés, reprochait aux hommes — non sans un grain de sel, — d'être la cause des défaillances et des fautes dont eux à leur tour blâmaient les femmes, et elle éleva sa voix contre les injustices dont souffraient les femmes de son temps. Les écrits de celle que l'on appelle la dixième muse du Mexique se sont répandus dans les pays de langue espagnole, et ils ont aussi été traduits dans plusieurs langues. Des études biographiques ont été faites à son sujet encore récemment — même par des hommes de lettres non catholiques — et j'ai trouvé dans les programmes 1936-1937 du « Speakers Bureau » « Bosten Chapter of Trinity College Alumnae » des Etats-Unis, parmi les sujets traités par leurs conférenciers, sous le sous-titre, « Culture et Littérature catholiques » le sujet suivant : « Mexico's Tenth Muse, Sor Juana Ines de la Cruz », montrant par là, que aujourd'hui même on trouve un intérêt vivant dans cette figure de femme exceptionnelle qui nous pourrions appeler le « précurseur » du féminisme chrétien au Mexique.

Cette voix qui s'éleva alors en faveur d'une vie plus juste et plus riche pour les femmes, fut étouffée peut-être par une ambiance peu propice, par des fortes traditions créées par des influences masculines, par des préjugés locaux, que sais-je ? Il serait intéressant de faire une

étude de ces causes. Le fait est que des siècles s'écoulèrent sans changement pour le sort des femmes. Mais au cours des temps, et probablement aidées par les courants qui nous venaient de l'Europe, et aussi certainement, poussées par des changements sociaux et par des besoins urgents d'ordre économique, les femmes de l'Amérique de langue espagnole commencèrent à se grouper dans des associations diverses en vue d'exercer la charité, commencèrent à s'instruire, et devinrent plus conscientes de leurs droits et de leurs responsabilités, elles élargirent leur vision au de là du cercle familial, travaillèrent pour obtenir leur indépendance économique ; et à partir des premières années de ce siècle nous voyons surgir et se développer dans les différents pays des organisations féminines ayant pour but le perfectionnement personnel des membres et l'exercice d'une collaboration plus intelligente en vue de la solution des multiples problèmes que présente la vie moderne.

Les organisations d'Action Catholique s'établissent partout avec des programmes concrets visant toujours à un plus grand respect de la dignité de la femme et à une amélioration des conditions familiales et sociales, dans lesquelles doit se développer la vie humaine, afin que cette vie humaine, c'est à dire — les enfants d'aujourd'hui et de demain — puissent à leur tour atteindre mieux leur propre perfectionnement et leur plus large et plus riche épanouissement pour le bonheur commun.

Il est intéressant de noter à cet égard la multiplication des Ecoles de Service Social, visant toutes à perfectionner la technique du service social et à l'adapter aux besoins modernes, complétant ainsi à la lumière des Encycliques la formation doctrinale et apostolique sur laquelle s'appuie spécialement l'Action Catholique. Nous citons avec plaisir l'établissement d'Ecoles de Service Social au Brésil, au Chili, en Uruguay, au Pérou et en Colombie. Le Mexique aussi en aurait une, si la persécution religieuse n'avait arrêté cet effort.

Vous voyez donc ce beau spectacle des femmes catholiques de l'Amérique latine activement engagées à améliorer leur propre condition et à mieux servir les intérêts de leurs pays, unissant leurs efforts, dans cette croisade des revendications féminines, à l'Union Internationale des Ligues Catholiques Féminines et recevant d'elle inspiration et appui.

Mais, — Mexicaine que je suis — il ne me serait pas possible de vous quitter sans élever ma voix ne fut-ce qu'un instant, pour les femmes de mon pays et de vous dire quelques mots au sujet de nos efforts et de nos souffrances.

Les femmes catholiques mexicaines luttent et souffrent depuis bien des années dans une atmosphère d'hostilité et de persécution. Elles

vivent et elles agissent héroïquement pour conserver leurs principes, leur foi. Même dans le champ de l'éducation elles sont combattues et elles doivent faire leurs efforts en cachette au prix de confiscations et de souffrances sans nombre, mais elles continuent malgré tout. Si donc, vous n'entendez pas dire grand chose de leurs réalisations, c'est que ces efforts ont été mille fois arrêtés, détruites leurs conquêtes, et elles doivent simplement, héroïquement, toujours recommencer. Mais elles sont vivantes, agissantes ; c'est à nouveau *la vie des catacombes*, et là, elles gardent et défendent le trésor de leur foi.

Et puisque je m'adresse à un auditoire largement catholique, puis-je vous demander, vous supplier, à vous toutes qui pouvez agir sans contrainte, dans la réalisation de cet idéal de féminisme chrétien, de vous souvenir de vos sœurs catholiques du Mexique et de prier. Priez pour elles, oui, pour leur obtenir le courage et la persévérance afin qu'elles soient à même de conserver intact le trésor de leur foi.

L'U. I. des L. F. C. et la famille

Mlle le Dr. RIMOLDI.

La Providence qui ménage toute chose me donne — citoyenne d'une douce et chère Patrie où l'esprit de famille est vif et profond — la joie de prononcer quelques mots sur ce que l'U.I.L.F.C. a fait et veut faire pour le renouvellement de la famille, en vue de gagner le monde au Christ Roi.

Notre Union a une « Commission » spéciale qui s'occupe de ce problème fort important. Au Congrès de Rome, l'an 1934, elle a étudié les principes développés dans l'Encyclique « Representanti in terra » et a envisagé les points de vue suivants :

- La mission éducative de la famille.
- La reconstitution de la cellule familiale, dissociée ou menacée de l'être, et par conséquent ne pouvant remplir son rôle.
- La préparation spéciale des parents à leur rôle d'éducateurs.

L'Encyclique précise la mission de la famille et en donne la raison profonde: dans l'ordre naturel, elle nous dit, Dieu communique immédiatement à la famille la fécondité, principe de vie, en même temps que l'autorité, principe d'ordre. Donc la famille reçoit immédiatement du Créateur la mission et conséquemment le droit de donner l'éducation à l'enfant.

L'Eglise a toujours défendu jalousement l'inviolabilité de ce droit *naturel et divin*, et elle a toujours demandé à l'Etat de le reconnaître et de le protéger. De même elle a toujours élevé sa voix quand ce droit a été contesté par les théories, par les lois ou par les faits.

Dans ce dernier siècle l'institution familiale a subi un assaut redoutable au point de vue des doctrines, des mœurs, des lois. La famille devient de moins en moins propre à remplir sa tâche ; elle est atteinte dans sa composition, dans sa stabilité, jusque dans sa fin essentielle : la procréation des nouvelles générations !

Notre Union a reconnu ces faits fort tristes et désolants et a émis les vœux suivants :

— Que les foyers déjà chrétiens soient sérieusement aidés en vue de leurs devoirs familiaux et en vue de l'action « ascensionnelle » qu'ils doivent exercer autour d'eux.

— Que les œuvres de formation et de conquête préparent une jeunesse saine et consciente de ses responsabilités familiales ; c'est elle

qui constituera la société de demain. Plus les cadres traditionnels vont disparaître plus s'impose la nécessité de former des personnalités éclairées et voulantes qui sachent se déterminer par elles mêmes n'attendant pas pour réagir d'être influencés ; des personnalités qui sachent être fières d'une vérité vécue malgré l'ambiance et même contre l'ambiance.

— Que les initiatives professionnelles et sociales n'aient pas seulement le souci d'éviter une dissociation du foyer, mais encore celui de fortifier la cellule familiale et de rééduquer les parents par les orientations et les conseils donnés aux familles visitées.

— Que les grands moyens de diffusion exploités par les forces du mal (tel que la radio, la presse, le cinéma, etc.) le soient aussi par les forces du bien. Sur ce terrain familial une action d'ensemble de ceux qui travaillent à la restauration chrétienne de la société pourrait établir des « contre-courants d'idées » et faire rayonner à travers les philosophies erronnées la vivifiante doctrine de l'Evangile sur la morale familiale.

— Que dans la mission souveraine qui lui est confiée d'enfanter les âmes au Christ l'Eglise se trouve secondée par l'œuvre même de la famille accomplissant son devoir.

Les femmes catholiques d'Italie ont eu la joie de voir reconnu par l'Etat — par le Concordat de 1929 qui a suivi la *Réconciliation* — le Sacrement du mariage à la base de la famille italienne. Aujourd'hui les foyers italiens sont établis sur des fondements chrétiens voulus par les lois. Sous ces excellentes dispositions législatives qui protègent l'unité et l'intégrité de la famille — les femmes catholiques peuvent bien travailler — soit comme ligueuses, soit en collaboration avec « l'Opera Nazionale Maternità e Infanzia » au perfectionnement chrétien de la famille, cellule de la société et divine institution pour la formation des membres du Corps mystique du Christ.

Aujourd'hui — fête de l'Annonciation de Marie — les femmes catholiques italiennes, prient leur grande Patronne qui a prononcé le « fiat » pour devenir Mère du Sauveur du monde — qu'elles obtiennent à toutes les femmes de tous les pays de vivre leur « fiat » à elles dans l'accomplissement de leur mission maternelle et familiale afin que toute famille soit un centre d'où rayonne l'amour conquérant du Christ.

Les femmes catholiques et la vie civique en Angleterre

Mrs GIVEN-WILSON.

Les femmes catholiques sont conscientes de ce que dans la vie moderne leurs responsabilités civiques et même politiques prennent une importance très grande et s'orientent vers des activités nouvelles.

En Angleterre, ayant tous les droits des citoyens nous avons en conséquence les responsabilités correspondantes.

La « Catholic Women's League » est l'organisation vers laquelle se tourne beaucoup de catholiques pour qu'elle prenne les devants dans la sauvegarde des principes catholiques, si nécessaires dans une contrée où la doctrine catholique sociale est peu connue.

Un des grands buts des Ligues Catholiques Féminines est de préparer les femmes aux charges civiques en les formant dans des cercles d'études au point de vue du respect des principes et en les exerçant dans des débats à prendre aisément la parole en public.

En outre on les encourage et on les entraîne à se servir de leurs droits civiques jusqu'au bout, d'une part pour utiliser d'une façon consciente le droit de vote, d'autre part pour user de leur influence sur les représentants pour faire protéger dans la législation les droits moraux et les droits familiaux.

Enfin la ligue s'efforce de faire introduire des femmes qualifiées et influentes dans tous les conseils officiels où elles peuvent rendre de très grands services tant au point de vue de l'enseignement, de l'assistance que de la construction d'habitations par ex., tels sont les county councils (comité de département), city et borough councils (conseils de villes et de communes), the national housing comitee (comité national de construction), etc.

Plusieurs des nôtres font partie du corps de la justice de paix, d'autres sont attachées au juge des enfants pour la surveillance et la rééducation des enfants délinquants.

Dans toutes les localités nous essayons d'avoir une femme catholique dans le comité politique de chaque parti. Ces démarches sont surtout couronnées de succès dans le Nord ; dans le Sud on en est au début.

En dehors de cette activité officielle la ligue fait du travail utile dans les grandes associations très puissantes qui s'adressent elles

mêmes à la ligue pour que celle-ci lui envoie une déléguée représentant les catholiques d'Angleterre.

Tout ce qui vient de se dire est du travail effectué officiellement. Nous sommes heureuses de pouvoir y ajouter que dans d'autres sociétés où nous sommes à titre personnel nous arrivons très souvent à faire échouer des tentatives de résolutions qui entraîneraient à des conséquences très néfastes comme par ex. le droit à l'euthanasie.

Au point de vue organisation notre ligue a constitué 3 comités de service public : Birmingham, Liverpool et Londres.

Nos constatations journalières nous permettent d'affirmer que notre influence catholique n'a d'autres limites que notre dévouement.

Si nous tenons fermement aux solutions que nous donne le Saint Père pour les problèmes si angoissants de nos jours, nous trouverons toujours des alliés chez les gens de bonne volonté même non croyants, car le monde entier aspire à voir régner un ordre social basé sur la justice et la charité.

Seule notre doctrine catholique peut le lui apporter car seule la vérité peut satisfaire réellement la nature humaine.

Je tiens à remercier ici d'une façon spéciale le bureau de l'Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques pour le bonheur si particulier dont jouissent dans ces journées d'études les catholiques venant des pays non catholiques à pouvoir vivre pendant ces quelques jours l'esprit de l'Eglise catholique.

L'aide de l'U.I. des L.F.C. à l'œuvre de conquête des femmes catholiques des pays scandinaves

Mme *UTKE* de *RAMSING*.

Je suis heureuse de pouvoir, au nom des femmes des pays scandinaves joindre ma voix à celle des travailleuses catholiques des autres pays. Permettez-moi de vous donner en quelques mots un aperçu de notre travail au Danemark.

Vous savez combien les femmes prennent, dans nos pays, une part importante dans la vie professionnelle et civique.

Le Ligue catholique du Danemark, affiliée à l'Union internationale des Ligues Féminines Catholiques, depuis 1925, est située aux avant-postes de l'Eglise, au milieu d'une population protestante. Nous, catholiques, nous ne représentons que 1 % de la population. L'ambiance de la vie publique aussi bien que de la vie privée est donc pour ainsi dire entièrement non catholique et dans une assez forte proportion indifférente en matière religieuse.

C'est, sur ce terrain que, avec l'horizon large que nous ouvre la Ste Eglise, faisant résolument usage de toutes les libertés qu'elle nous accorde pour l'action catholique, nous travaillons dans la charité selon la parole de St. Paul « Faites vous tout à tous pour les gagner à Jésus-Christ. »

Pour ce travail il est donc doublement important pour nous d'être profondément ancrées dans la connaissance de la doctrine catholique, qu'il s'agit souvent de mettre en lumière, de faire apprécier et admettre. Dans ce but la ligue a établi un cours de cathéchistes qui passent leur examen à l'Evêché en présence de l'Evêque. Aussi les femmes des ligues comprennent-elles la tâche de conquête qui leur incombe tant dans le domaine religieux que dans le domaine social et enfin dans celui d'une saine et progressive émancipation de la femme.

Nous sommes souvent et forcément en rapports assez fréquents avec les organisations féminines organisées sur d'autres bases philosophiques et nous avons ainsi l'occasion de leur prouver que l'Eglise catholique dans sa conception du féminisme est loin d'être rétrograde, mais qu'au contraire, elle comprend parfaitement les besoins des temps, au point de vue psychologique et au point de vue pratique.

C'est ainsi que nous tâchons de nous mettre en rapport avec tou-

tes les femmes de bonne volonté et de leur ouvrir les yeux sur les prétentions parfois faussées d'un féminisme exagéré et extrémiste.

Dans ce travail préliminaire qui pour être fructueux exige un esprit d'unité et d'apostolat en même temps qu'une intelligence éveillée et pratique, nos groupements trouvent une aide précieuse dans l'U.I.L.F.C. avec laquelle nous désirons rester en étroite collaboration.

Nous sommes une si minime fraction que c'est aussi grâce au prestige moral que nous prête l'Union que nous avons pu parfois faire valoir et respecter officiellement par le gouvernement les points de vue de la morale catholique, et nous espérons que soutenues par les 30 millions de femmes qui pensent comme nous et vivent de la pensée de l'Eglise, nous arriverons non seulement à faire connaître mais aussi à faire comprendre les principes de l'action féminine catholique aux femmes nordiques.

Et comme ce sont précisément les femmes nordiques qui furent parmi les premières à réclamer les droits d'émancipation de la femme, n'est-il pas spécialement utile pour elles de se rendre compte que ces droits, la femme les possédait selon les besoins du temps au moyen-âge sous l'égide de l'Eglise, et que jamais celle-ci n'a voulu laisser la femme dans l'ignorance et l'oppression, mais que l'abaissement, l'ignorance et la dépendance juridique et sociale dont elle souffrait au 17^e et au 18^e siècles étaient les conséquences directes des principes de la soi-disant réforme. Ce que nous nous efforçons de faire ressortir, c'est que les droits de la femme pour lui donner une liberté et une égalité qui sauvegardent sa dignité personnelle doivent nécessairement reposer sur la morale chrétienne et proclamer qu'entre les deux sexes il y a des différences mais pas d'inégalité. Nous croyons que de cette égalité et de cette différence il est nécessaire de tenir compte dans la construction du monde civilisé.

Je ne puis terminer ce bref aperçu sans dire encore une fois notre profonde gratitude pour les lumières, les initiatives et l'appui que depuis 12 ans nous recevons de notre Union Internationale.

La préparation des femmes catholiques à leur mission dans le monde contemporain

Mlle du ROSTU.

Le monde *contemporain* manifeste par les secousses mêmes qui le bouleversent sa recherche de plus être

de mieux être

de « bonne vie humaine »

qui est une des lois de la vie des individus comme des sociétés.

« Reconstruire la Cité... »

« Travailler à l'élaboration d'un monde nouveau... meilleur » est à la base de tous les systèmes sociaux et politiques, de toutes les « mystiques » actuelles.

Ce moment de l'histoire que nous vivons est parfaitement explicable par la rencontre dans le Temps et dans l'Espace d'un certain degré de civilisation générale, de développement économique, faisant taire en moins d'un siècle un immense bond en avant à la production des richesses humaines... mais non à *leur juste répartition* aux individus associés...

Pratiquement ce qui devrait être le *Bien Commun des Sociétés*, en tant que ce Bien est constitué par l'apport *inégal sans doute*, mais *apport de tous*, n'est pas encore, et de beaucoup, bien commun de l'humanité :

— soit que l'on considère les individus et les familles
les peuples et les états.

Et, ce qu'il y a de tragique dans cette recherche passionnée d'un monde nouveau et plus justement organisé qui secoue le genre humain, c'est de voir que — selon la solennelle déclaration de Sa Sainteté Pie XI dans sa dernière encyclique : *Divini Redemptoris* — « des peuples entiers sont actuellement exposés à retomber dans une barbarie plus affreuse que celle où se trouvait encore la plus grande partie du monde à la venue du Rédempteur... » Et cela, parce que, dans cette recherche *légitime* de meilleure, de « bonne vie humaine » ils méconnaissent l'apport essentiel de la *civilisation chrétienne*.

Et voici, Mesdames., où s'insère notre mission grave et universelle de femmes *catholiques* dans le *monde contemporain*, dans ce monde en gestation de vie... ou de mort.

Car nous y croyons, nous, de tout notre être, à cet apport essentiel de la *civilisation chrétienne* à tout meilleur aménagement de la Cité.

— Nous y croyons de toute notre Foi dont les données transcendantes (sans doute) satisfont en les débordant à l'infini, nos aspirations les plus foncières au Bonheur, à la Justice, et à l'Amour.

— Nous y croyons de toute notre raison, subjectivement et objectivement connaissante ... capable d'étudier « la sagesse et la valeur » de la doctrine sociale de l'Eglise, non seulement dans ses principes, mais aussi dans son histoire admirablement progressive et civilisatrice au sens le plus large et le plus humain du mot, depuis 20 siècles...

Et quand rêvant, nous aussi, autant que d'autres, plus que d'autres, peut-être, de « vraie et universelle fraternité de tous les hommes, à quel que race ou condition qu'ils appartiennent... » nous comparons l'efficacité de la doctrine sociale de l'Eglise à d'autres... nous nous sentons comptables envers l'humanité toute entière de la faire connaître, vivre et rayonner.

C'est pour cela que notre Union Internationale des Ligues féminines catholiques, clairement soucieuse de ses responsabilités, a inscrit à son programme : la préparation de la femme catholique à sa mission dans le monde contemporain.

La grave question des responsabilités familiales de la femme ayant été traitée, je n'envisagerai ici que la mission de la femme à travers les différentes professions qu'elle peut et doit remplir.

Différents rapports de ce Congrès ont solidement mis en lumière que le champ de ces professions est pratiquement illimité.

La femme en tant que personne — en tant qu'individu, a le droit et le devoir de développer toutes ses aptitudes, tant pour elle-même que pour l'apport qu'elle doit faire au Bien Commun. La limite de son choix professionnel étant conditionnée par les seules exigences de sa nature, de son tempérament, de ses aptitudes et de sa fonction familiale.

Si donc l'accomplissement du devoir social de la femme, au sens le plus large, est pour beaucoup au foyer familial, nous envisageons aussi que toutes les carrières professionnelles, intellectuelles, sociales, techniques lui sont ouvertes :

— Professeurs d'universités, accédant à tous les grades de l'enseignement — Ecrivains — Avocats — Juristes — Médecins — Ingénieurs — Artistes — Aides de laboratoires — Employées de commerce, d'industrie, etc... Partout où la femme peut s'épanouir, recevoir et plus encore largement donner aux individus

aux familles
au Bien Commun de la Cité,

elle a sa place.

C'est à elle, si elle est normale, de s'y comporter en femme (car elle n'est pas un homme), mais de s'y comporter en

— valeur humaine et sociale
— valeur technique
— valeur chrétienne.

Et pour cela, dans toutes nos Ligues, dans tous les pays que nous représentons, nous souhaitons (et nous y travaillons persévérément depuis des années) la mise à jour de méthodes et d'institutions toujours plus efficaces et réalisatrices afin de mettre la femme à même de recevoir cette triple formation, sans laquelle avec toute la meilleure volonté, elle resterait au-dessous de sa mission dans le monde contemporain.

— Valeur humaine et sociale, deux termes absolument inséparables qui postulent pour toute femme quel que soit son milieu, avec les adaptations requises une large formation générale

morale
philosophique
sociale
analytique
synthétique
concrète

se basant sur les principes essentiels les plus élevés et se référant aussi aux observations économiques, industrielles, sociales les plus proches, les plus quotidiennes.

Pour cela nous avons déjà, mais nous voulons voir se multiplier sur tous les continents :

— les écoles sociales
— les cours et chaires sociales et économiques d'universités secondaires
— mais aussi d'enseignement primaire
— les sessions et journées d'études.

Tout ce qui est humain est nôtre... c'est de plus en plus consciemment que toute femme chrétienne doit l'apprendre et le vivre, saisissant de plus en plus vitalement, pratiquement, le double rythme qui joint l'individu au Bien Commun de la Cité et le Bien Commun de la Cité à l'individu.

— Valeur technique aussi — Sur ce point, avec toutes les femmes du monde entier, nous estimons que cette technique doit être aussi parfaite que possible ; selon la profession embrassée, il n'y a donc pas d'examen, de diplômes, d'études, de stages, de recherches, de voyages d'observations que nous n'envisagions.

Mais ajoutons seulement que le devoir de perfectionnement

— du beau métier
— du beau travail

doit prendre une ampleur singulière pour nos consciences chrétiennes

qui y voient d'emblée, comme un fruit direct et savoureux de notre doctrine, un moyen de rendre hommage au Créateur qui a fait l'homme *centre et roi* de l'univers, comme un moyen de développement et de perfectionnement individuel, enfin et surtout comme un moyen de mieux aimer, mieux servir *nos frères*.

Avant hier, simple exemple, se clôturaient à Paris les Journées des Universitaires catholiques ; exactement 1950 présences de diplômés des plus hautes études, plus de la moitié de professeurs femmes, donc ayant dû s'astreindre aux plus laborieuses disciplines.

Excellent exemple de réussite technique féminine, de vrai féminisme.

- - Valeur humaine et sociale, avons-nous dit
- Valeur technique.
- Valeur chrétienne.

Vais-je oser dire que nous avons en général dans le monde féminin catholique une assez large culture chrétienne et une assez pure et intégrale pratique !

Mesdames, j'oserais dire que non et notre doctrine est si sublime que je pense ne scandaliser personne... Si quelqu'un se croit assez haut... et bien qu'il monte encore : l'infini est une bien grande mesure.

Mais je veux dire ceci :

— Notre sainte et sage et vigilante mère la Sainte Eglise nous donne à côté de ses dogmes magnifiques, de sa pure morale, de sacrements divinisants, des enseignements positifs et directs admirables pour tous les moments de *vie sociale* que nous traversons ; j'ai nommé les encycliques de Nos Saints Pères les Papes :

— Pensées pour l'humanité d'aujourd'hui, s'adressant à l'humanité d'aujourd'hui du haut de ce promontoire élevé où aboutissent finalement tous les courants, toutes les fluctuations du monde, elles ont une valeur d'observation analytique mondiale et de synthèse incomparable.

Nous voulons d'une volonté ferme et pratique, qu'elles soient de plus en plus l'indispensable corollaire de toute formation humaine, sociale, technique et chrétienne de toute femme catholique... et même souhaitons-le pour le bien de l'humanité, de toute femme non catholique.

Et nous pensons que si cette *triple formation* est de plus en plus poursuivie et assurée dans tous les milieux à toutes les femmes catholiques, le grand courant féministe chrétien que notre Union Internationale cristallise et anime pourra porter des fruits de vie dans le monde contemporain... dans la cité terrestre... et aussi... car nous croyons fermement à la vie éternelle, dans la cité céleste.

La femme et le travail professionnel

Mme J. BOY-LEROY.

Dans la charte du féminisme chrétien que ces journées d'étude ont voulu édifier une place importante revient au travail professionnel féminin, qui a pris un si grand développement dans notre économie contemporaine. Déjà, en 1935, à la 19^{me} Conférence internationale du Travail, l'Union des Ligues féminines catholiques présentait un rapport sur ce sujet ; ce dernier Congrès y apporte quelques précisions, et nous nous trouvons finalement devant une somme de propositions essentielles autour desquelles doit se réaliser, semble-t-il, l'union de toutes les travailleuses.

Je ne crois pas trahir l'opinion des femmes universitaires catholiques, au nom desquelles je prends la parole, en disant que les conclusions, adoptées par l'Union internationale, sont aussi les leurs. Elles constituent une doctrine à propager, malgré la résistance de certains catholiques ancrés dans leurs idées traditionnelles ; cette doctrine n'a cependant rien d'exagéré : pourquoi la religion refuserait-elle à la femme son indépendance économique, lorsque celle-ci reste dans le cadre de la loi naturelle ?

Il est indéniable que la dureté des temps actuels impose à beaucoup d'entre nous la recherche d'un emploi rétribué ; dès lors, puisque la femme est dans l'obligation de gagner sa vie, elle a le droit d'accéder à toute profession dont l'exercice n'est pas incompatible avec sa dignité et sa personnalité ; et, dans la profession qu'elle aura choisie, elle a droit à une rétribution équitable qui lui assure une honnête subsistance.

C'est pourquoi, nous combattons la pratique immorale et injuste du salaire d'appoint, prime à l'immoralité, tout au moins pour la travailleuse célibataire, parce que l'insuffisance de son salaire oblige la femme à chercher ailleurs le complément indispensable ; c'est aussi une injustice, parce que tout travailleur a droit à un salaire vital, et qu'à travail égale, il faut salaire égal.

Nous protestons encore contre ces théories qui sous prétexte de la liberté, ne veulent pas entraver le droit de la femme au travail, ne pas l'handicaper dans la course aux emplois, et qui, dans ce but, repoussent toute protection légale de la travailleuse. Ce féminisme-là méconnaît la nature même de la femme, car l'accomplissement de sa mission providentielle lui impose la sauvegarde de sa santé physique

et de son intégrité morale — ce que l'apreté de la lutte pour la vie pourrait lui faire négliger. Voilà la justification d'une législation spéciale, prise dans un but de protection et non pas de contrainte.

L'observation de ces deux principes : le salaire vital et l'adaptation du travail à la nature féminine, nous donnera un statut satisfaisant de la femme au travail.

Le problème paraît donc résolu pour la travailleuse célibataire ; mais une question se pose encore, dont la solution peut sembler plus aléatoire : celle que soulève le travail à l'extérieur de la femme mariée, et, plus spécialement de la mère de famille. Au lieu de la journée normale de travail à laquelle elle a droit, elle doit assurer la triple tâche de la maternité, du travail ménager et du travail professionnel.

Il faut reconnaître qu'un monde où le travail de la mère est une nécessité vitale pour la famille, présente un vice qu'il faut tenter de supprimer ? Le délaissement du foyer par la femme est en effet nuisible, non seulement à la famille, où son influence est irremplaçable, mais encore à la société, dont la famille est la cellule.

Qu'en conclure, sinon que les femmes qui se libèrent, sans nécessité, de leurs charges domestiques ou qui se dérobent à leur tâche d'éducatrice, ont une fausse conception de leur devoir et de leur rôle social. Cette vérité s'affirme pour toutes les catégories de travailleuses, à la ville comme à la campagne. C'est à tort que les ouvrières ou les employées préfèrent à la joie parfois austère d'élever un enfant, l'atmosphère de l'usine, de l'atelier ou du bureau, c'est à tort aussi qu'une mère de famille, imbuë des idées du monde sur la supériorité des intellectuelles, donnerait la prééminence à sa profession libérale sur sa fonction familiale. Par son mariage, la femme a pris un premier engagement ; peut-elle, sans y forfaire, sans manquer à ce contrat librement accepté, signer encore un contrat de travail ou se lier par des obligations professionnelles qui porteront nécessairement tort à ses occupations familiales ? J'insiste sur ce point : il n'y a pas incompatibilité certaine entre les deux termes, famille, profession, mais le droit naturel et aussi le libre choix qu'a fait la femme de son état de vie avec les charges qu'il comporte, font que le premier terme est le plus important ; le deuxième, la profession, doit être sacrifié, si son exercice est préjudiciable à la famille.

Cependant, il faut ne pas oublier que le rôle féminin dépasse le foyer où la femme ne peut se cantonner. La famille satisfaite, la femme doit rayonner à l'extérieur. Lorsque, par nécessité ou par goût, la femme exerce une profession, peu importe laquelle, nous voulons qu'elle y conserve l'esprit de dévouement et de charité, propres à sa tâche normale de mère. Partout et toujours, dans l'action féminine, le sentiment maternel et le sens social doivent rester inséparés.

Le tache d'apostolat des femmes catholiques

Melle de SOLTAN.

Le travail de l'Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques est bien vaste, bien multiple, son programme est très varié, ayant à embrasser les problèmes et les besoins du monde féminin tout entier. Mais ce n'est pas ce point là qui fait sa vraie richesse, qui constitue le charme spécial qui nous entraîne à servir dans ses rangs. Ce n'est pas cela seulement qui porte les 30 millions de femmes désignées dans les 5 parties du monde, à aimer profondément leur organisation.

Sa plus grande valeur, la valeur qui la rend unique, c'est qu'elle est catholique.

L'homme ne peut vivre solitaire, c'est un être social organiquement lié à l'humanité ; les grandes crises d'idées, de régimes, de morales entraînent tous les hommes, personne ne peut s'en libérer.

Aussi le grand appel de l'humanité en détresse qui cherche aujourd'hui désespérément la réalisation des postulats les plus profonds de son être : liberté, fraternité et justice, — car l'égalité ici bas, la vie nous l'a bien appris — n'est qu'une utopie, — trouve non seulement une vive répercussion dans nos cœurs de femmes catholiques, il est aussi le besoin et le cri de notre être tout entier. Et c'est justement ce besoin qui nous rallie au programme catholique, car c'est lui seul qui peut donner une vraie et réelle solution. La liberté des enfants de Dieu, la fraternité chrétienne, la doctrine catholique sociale en sont les réalisations sublimes.

Et c'est justement vers ce but que tendent toutes les activités de l'Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques — qui se développe suivant deux lignes étroitement liées et se complétant mutuellement ; l'action sociale catholique et l'Action Catholique, qui dépassant le problème purement social, embrasse la nature humaine toute entière avec sa vie religieuse et culturelle, etc...

La grande vérité sur laquelle est basé l'apostolat de l'A.C. — que nous sommes un dans le Christ, que nous sommes tous, ses membres participant à son œuvre divine de rédemption et de miséricorde, envers l'humanité — c'est elle qui est le secret de cette force toujours plus rayonnante qui attire de plus en plus vers les organisa-

tions catholiques les masses de femmes qui jusqu'alors menaient trop souvent une vie de recluse si non d'égoïste.

C'est elle qui nous donne de plus en plus confiance, qu'envers et contre tous — un jour viendra où l'humanité orientée définitivement vers le Christ trouvera la paix et le vrai bonheur.

C'est elle qui est la source de notre force et de notre enthousiasme. Si à ce programme d'apostolat nous ajoutons la méthode d'action catholique qui est dans l'amour et pour l'amour, on pourra facilement comprendre qu'aucune charte de droit féminin, aucun appel économique, aucun mouvement civique n'a pu faire autant pour éveiller chez la femme un sentiment profond de sa dignité personnelle, l'intéresser aux questions du bien commun, lui faire comprendre ses responsabilités sociales, allumer en elle le feu sacré de l'apostolat.

En terminant qu'il me soit permis d'ajouter un mot pour dire ma profonde joie d'avoir pu comme représentante des femmes polonaises faire l'exposé de ces valeurs spirituelles de notre Union, car nous sommes d'une race chez qui la primauté du spirituel est pour ainsi dire caractéristique. Notre force nationale c'est de savoir beaucoup plus aimer que haïr, c'est peut être nos souffrances passées qui nous l'ont appris pour pouvoir mieux servir Dieu qui est tout amour.

Le chaos mondial et nos responsabilités de jeunes

Miss BRIDGES.

On dit « qui s'excuse, s'accuse » — Alors tout de suite je m'accuse de mon français qui est celui d'une Anglaise, dont les mots pourront s'en aller au moment où j'en ai besoin !

Sur les couvertures des livres d'histoire on voit écrit « Histoire de tel pays » par « Monsieur un tel auteur », — mais l'histoire est écrite pour ainsi dire par chaque personne et par tous collectivement d'un tel pays à une telle époque — et Monsieur un tel Auteur en a fait une traduction — leurs vies traduites en mots dans un livre.

Donc, c'est nous qui faisons l'histoire de notre pays, de notre monde, et de notre époque — et qui influençons très fort l'histoire que vivront nos successeurs.

La jeunesse s'est donné la main à travers le monde, afin qu'avec la richesse du caractère de chaque pays, tous ensemble nous traversions la terre que Dieu a créée, en gardant les Commandements que Dieu a faits.

Ensemble nous avons étudié vers les années 1932-1934 les influences internationales qui ne connaissent pas de frontières — comme la Radio - la Presse - le Cinéma - et qui font qu'un pays en influence d'autres.

Se trouve-t-on en Suisse, en tournant un petit bouton à la radio, on est transporté en Russie, au Mexique ou en Amérique, etc.

La Presse est rédigée et imprimée dans un pays, et distribuée dans d'autres. — Des traductions sont faites et diffusées dans d'autres pays encore, peut être même que certains articles reviennent au pays d'origine qui ne les reconnaît plus et les rediffuse.

Les films sont produits dans un pays et distribués dans d'autres ; si dans tels pays beaucoup vont voir certains films, cela fait monter les chiffres qui sont examinés à l'endroit où le film est produit, et on se dit que tels types de films sont désirés par le public — Alors on refait d'autres films de ce type-là, et encore cette influence est redistribuée à travers le monde.

Ce serait parfait si ces influences étaient toutes bonnes, mais regardons les : il y en a des gens qui, semblent penser que nous n'avons qu'une espèce de vie de végétal, comme des choux-fleurs ! Oui, nous avons de la vie végétative, nos cheveux, nos ongles — il faut y faire

attention où nous pourrions nous égratigner ! mais nous sommes plus que cela.

Alors d'autres influences nous traitent comme si nous n'avions qu'une vie d'animal — les influences de racisme — comme si nous étions une race de magnifiques chevaux de course !

Certainement on devrait être bien portant, manger et dormir, mais nous sommes plus que cela.

Alors d'autres influences reconnaissent notre vie intellectuelle — mais pas plus haut que cela — comme si nous étions seulement des animaux raisonnables ! — l'humanitarisme, — comme si nous n'avions que cette vie d'homme, et puis plus rien. Nous voyons bien des contradictions et des malheurs entre ces raisons humaines qui ne voient pas clair. Cela ressemble à l'histoire des deux hommes qui se sont cognés dans la rue, et l'un d'eux qui était louche, dit à l'autre : « Pourquoi ne regardez-vous pas où vous allez ? » et l'autre répondit : « Pourquoi n'allez-vous pas où vous regardez ? »

Nous avons une vie plus haute que la vie humaine — c'est la vie divine — nous avons une âme aussi bien qu'un corps — et c'est à nous d'étudier et de vivre notre vie comme personne complète — âme et corps — et de refléter Dieu, notre Créateur, afin que le monde puisse voir Sa Divine Volonté à travers nous dans nos vies. Il y a des personnes qui n'ont pas reçu nos privilèges de Baptisées, ou d'autres qui sont baptisées mais n'ont pas eu les grâces que nous avons eues. Et nous ? Est-ce que nous vivons comme nous le devrions ? Souvent nous pouvons dire « mea culpa » à ceux qui n'ont pas eu tous les privilèges que nous avons eus — et peut être que c'est de notre faute que d'autres personnes créent des influences qui agissent comme si nous étions des animaux intelligents, etc. — peut-être que nous nous sommes mis nous-mêmes à un niveau trop bas, où que nous ne leur avons pas montré par nos vies le reflet de Dieu.

Il y a des personnes qui nous font tort sans voir ce qu'elles font. Un jour on demandait à un homme dont les belles œuvres étaient souvent dénigrées par d'autres personnes : « Est-ce que vous n'êtes pas fâché quand vous voyez ces gens venir détruire les bonnes œuvres que vous faites ? » et il répondit : « Au commencement c'était comme si de l'autre côté de mon beau jardin que j'avais planté et soigné, je voyais s'avancer vers moi un homme marchant sur mes belles plantations, les écrasant — et je sentais la colère monter en moi, et j'allais vers lui... puis en m'approchant et le regardant de près... je vis qu'il était aveugle — alors, j'eus pitié de lui, et je voulus l'aider. »

Voilà ce que devraient être nos sentiments envers ceux qui n'ont pas tous les privilèges que nous avons.

Et à nous de refléter Dieu dans nos vies en traversant la Terre.

Le mouvement des Jeunes et l'Action catholique dans le monde

Melle Chr. de HEMPTINNE.

Voici dix ans que notre Section de Jeunesse a pris contact avec les jeunes du monde. Elle a essayé de déceler leurs aspirations, leurs besoins, leurs faiblesses et leurs forces ; elle a essayé de les servir. Un vrai « cœur à cœur » s'est établi là, entre des millions de jeunes filles de tous les continents. Une force montante s'est révélée, force de construction et de conquête. Cette jeunesse est respectueuse de la pensée de celle qui ne partage pas sa foi, mais elle est convaincue, cependant, que le catholicisme détient la clef des problèmes actuels et la doctrine vraie pour inspirer les solutions nécessaires.

En 1926... nous ne savions pas grand chose de celles qui vivaient hors de nos rangs, mais chez nous, c'était une plainte généralisée des dirigeantes des anciennes œuvres, n'arrivant pas à « tenir » les jeunes... La jeunesse féminine mondiale émancipée, travaillait au dehors, étudiait au dehors, s'amusaient au dehors, lisait tout, voyait tout, entendaient tout... elle n'avait cure de défenses, de sermons et de restrictions.

L'appel du Saint Père entendu avec un peu de recul, à distance, fut reçu avec enthousiasme par toutes celles qui comprirent... et la rude montée des jeunes commença, dans l'enthousiasme toujours, dans l'héroïsme parfois, doublée de ce sens de l'objectif et du réel propre à nos générations positives.

Ce furent les découvertes et les applications des méthodes de cercles, d'enquêtes, d'organisation rationnelle, de publications modernes, de formation de militantes, de conquérantes, etc...

La vérité, non plus imposée du dehors agissait par le dedans, après de rudes efforts ; et soutenait dans l'amour, les volontés rayonnantes.

Ceci était le fait d'une élite sans doute. Elle se heurta très vite, ainsi que la masse que l'entourait, aux rudes chocs des crises et des révolutions, à l'emprise déprimante du chômage.

Le « struggle for life » s'accroissait à mesure que la technique et que les découvertes se perfectionnaient. La masse sans doctrine, sans absolu, sans certitude morale glissait vers le chaos.

Des systèmes radicaux étaient là ; d'autres se dressaient soudain : marxisme, nationalisme, racisme, totalitarisme humains, solutions à

Beaucoup de femmes catholiques se sont efforcées d'imiter le plus fidèlement possible les vertus de Celle qui est « pleine de grâce » et c'est le privilège de l'Eglise catholique de pouvoir offrir à votre attention un cortège splendide de Saintes, dont les exemples peuvent servir dans toutes les circonstances de la vie, dans toutes les conditions sociales.

A l'heure actuelle où tant de problèmes nouveaux, graves et compliqués, se posent d'une manière urgente, où tant de dangers menacent la société et la famille, où tant de forces impies conspirent contre Dieu et son Eglise, contre le Christ et son Vicaire, il faut que les femmes catholiques soient par leur préparation intellectuelle et morale à la hauteur de leur mission, conscientes de leurs responsabilités, habituées à vivre du Christ et pour le Christ, afin de pouvoir opposer dans la vie privée comme dans la vie publique, au foyer et à l'usine, partout, aux forces du mal qui menacent de tout détruire, un front uni et discipliné.

C'est l'appel que le Christ et le Pape adressent à la femme catholique. Les devoirs qu'il comporte exigent parfois, surtout dans les temps troublés que nous vivons, un véritable héroïsme, un esprit de sacrifice allant jusqu'au martyre.

Le récit de faits, qui se sont produits et se produisent hélas encore de nos jours, si d'un côté nous a fait frémir d'indignation et nous a fait rougir de honte pour l'humanité, nous a mis, en même temps, en présence de tels exemples d'héroïsme, qui nous ont fait fléchir les genoux et nous ont fait admirer davantage encore l'Eglise qui les a produits.

Le souvenir de ces événements ramène naturellement ma pensée, et la vôtre, vers l'Auguste Pontife, car par l'écho qu'ils ont eu dans nos cœurs, il nous est donné de mesurer l'intensité de l'affliction qu'ils ont causée au cœur du Père.

N'avons-nous pas senti que la douleur morale s'ajoutait à la souffrance physique ?

Le Seigneur, à l'immense joie de l'Eglise, des fidèles du monde, a rendu la santé au Pontife tant aimé.

Vers lui montent en ce moment nos pensées et nos cœurs, nos vœux et nos acclamations, mais surtout, à la fin de ces journées d'étude, je crois être votre interprète en promettant au Pape que Vous ferez tout Votre possible pour soulager sa souffrance morale, dont les causes, hélas, restent toujours, en réalisant intégralement et courageusement le programme que Vous avez étudié pendant ces journées.

L'aide du Seigneur ne nous fera pas défaut, et je la Lui demande par l'intercession de la très Sainte Vierge Marie, tandis que je Le prie de bénir vos personnes et de faire fructifier vos efforts.